

	<b>FORMULAIRE LICENCES</b> <b>- DEMANDE DE PROROGATION PAR COURRIER, FAX OU MAIL D'UNE QUALIFICATION DE</b> <b>CLASSE AVION SEP OU TMG (LICENCE PPL OU TT) PAR EXPERIENCE -</b>	Page 1 sur 2
---	---	--------------

<b>Nom</b> (de jeune fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)			
<b>Prénom(s)</b>		<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>		<b>Pays de naissance</b>	
<b>Adresse</b>	Rue		
	Code postal		Commune
	Pays		
<b>Téléphone (s)</b>	☎ :		☎ :
<b>Télécopie</b>			
<b>Courriel</b>			

<b>Type et numéro de la licence :</b>	
<b>Date de délivrance de cette licence :</b>	
<b>Qualification de classe pour laquelle la prorogation est souhaitée :</b>	

**Pièces à joindre obligatoirement pour compléter le dossier :**

- La copie de votre licence FCL ou la copie du dernier triptyque attaché à votre licence française nationale ( TT, PP, PL).
- La copie des pages du carnet de vol faisant apparaître tous les vols des 12 derniers mois ainsi que, éventuellement, le vol effectué avec un instructeur avion FI(A) qui aura signé le carnet de vol et indiqué ses références.  
Remarque : le vol avec un FI(A) peut être remplacé par un test portant sur une autre qualification de classe, de type ou de vol aux instruments; dans ce cas, joindre la copie du test.

**- DEMANDE DE PROROGATION PAR COURRIER, FAX OU MAIL D'UNE QUALIFICATION DE  
CLASSE AVION SEP OU TMG (LICENCE PPL OU TT) PAR EXPERIENCE -**

**Attention : la dernière page du carnet de vol devra être arrêtée de la façon suivante :**

Carnet de vol arrêté le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ }  
Total général des heures de vol : X heures } Depuis le début  
Total commandant de bord : X heures }

Dans les douze mois précédant la fin de validité de la qualification de classe (NB) :

Total des heures de vol : X heures

Total commandant de bord : X heures

Nombre d'atterrissages et de décollages : .....

Vol d'une heure avec un FI : nom ; prénom ; date \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Certifié exact sur l'honneur

SIGNATURE

**NB :** La qualification expirant en fin de mois, **le dernier mois de validité est compté dans les 12 mois.**

Par exemple, si votre classe SEP expire le 31 octobre, l'expérience doit avoir été acquise depuis le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente.

Référence réglementaire : FCL 1.245 (c) (1) (ii) de l'arrêté du 29 mars 1999 modifié.

*Information : D'après les dispositions de l'article 441-1 du Code Pénal, toute fausse déclaration entraînera le retrait de la prorogation et, éventuellement, des poursuites disciplinaires et/ou pénales.*

**DATE :** \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**SIGNATURE :**

**Ce document accompagné de l'ensemble des documents cités ci-dessus  
sont à faire parvenir au service des licences.**

**Délégation Lorraine Champagne Ardenne  
Aéroport de Metz Nancy Lorraine**

**BP 16  
57420 Goin**